

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



مجلس الجامعة
21
الجمعية المغربية
العلمية

**15^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel**

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

Examen du Monténégro

Genève, le lundi 28 janvier 2013

(22^{ème} / 2minutes)

Monsieur le Président,

Nous remercions la délégation du Monténégro, présidée par S.E..... pour son excellent rapport et son intéressante présentation de ce matin.

Le Monténégro a engagé de nombreuses mesures positives depuis son indépendance en 2006, en modernisant sa législation et le cadre de protection institutionnelle des droits de l'Homme.

Il est l'un des pays ayant ratifié la grande majorité des instruments internationaux des droits de l'Homme. L'invitation permanente adressée par ce pays à toutes les procédures spéciales des Nations unies souhaitant s'y rendre constitue un exemple de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération avec les mécanismes des droits de l'Homme.

Nous le saluons, en particulier, pour avoir engagé une série de mesures législatives, notamment, la réforme du système judiciaire et son Plan d'Action 2007-2012.

Nous lui recommandons, par ailleurs, de garantir un financement adéquat pour la mise en œuvre effective et efficiente de cette réforme judiciaire et du Plan d'action y afférent.

Le Monténégro a généreusement accueilli de nombreux réfugiés et personnes déplacées pendant les conflits armés dans la région. Conscient de la valeur du multiculturalisme, le gouvernement monténégrin a entrepris plusieurs démarches pour créer des institutions, telles que le Ministère chargé des droits des minorités et le Centre pour la préservation et le développement des cultures minoritaires.

Nous saluons, en particulier, ses efforts accrus pour traiter la situation des Roms de manière globale en donnant la haute priorité à la mise en œuvre de sa «Stratégie 2007 pour l'amélioration de la situation de la population Rom».

Nous lui recommandons de poursuivre ses efforts visant à améliorer la situation des droits de l'Homme de la population Rom et remédier à leurs conditions de vie précaires dans les campements, en coopération étroite avec les partenaires internationaux.

Nous enregistrons avec satisfaction qu'au Monténégro, le taux de scolarisation à l'école primaire est parmi les plus élevés de la région. Cependant, des obstacles matériels et économiques continuent d'empêcher certains groupes de jeunes, en particulier les Roms et les handicapés, d'avoir accès à l'éducation. Le Monténégro voudrait-il nous faire part des mesures prises pour remédier à cette situation ?

Enfin, ma délégation aimerait assurer le Monténégro de sa pleine confiance dans les efforts qui seront déployés dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations acceptées.

Je vous remercie Monsieur le Président.